



SGA Danse sur glace

Siege social : Patinoire Jean-Régis 90 ch des fins 74000 ANNECY
 1901, Affiliée à la fédération française des sports de glace sous le N° C020
 Déclarée sous le N° W741001464 à la préfecture d'Anancy
 N° Siret : 34338517500025

Merci d'agrafer
ou de coller ici
votre photo

Fiche de réinscription 2021-2022

Nom et prénom du patineur patineuse			
Nom(s)et Prénom(s) des parents Pour mineurs			
Adresse e-mail (impératif pour licence)			
N° téléphone			
Adresse du patineur			
Date de naissance	Lieu de naissance (ville+ département)	Nationalité	

Licences	X
Fédérale	
Compétition	

Licence réglée	
Cours réglés en	
Location patins réglée	
Location veste réglée	
Caution déposée	

Entraînements			Niveau	X
JOUR	Heure GLACE	Heure PPG		
MARDI	19h15 à 20h30	18h00 à 19h00	Perfectionnement - Ados -Adultes	
	19h15 à 20h30		Compétitrices	
MERCREDI	7H00 à 8H00		Compétitrices	
SAMEDI	12h15 à 13h45	14h00 à 15h00	Compétitrices	
	12h15 à 13h00	11h30 à 12h00	Perfectionnement - Débutants jusqu'à L5	
DIMANCHE	7H00 à 9h45	10h00 à 11h00	Compétitrices	
	9h00 à 9h45	08h15 à 08h45	Perfectionnement - Débutants de L3 à L5	

LOCATION DE PATINS	Oui	Non
LOCATION DE VESTES	Oui	Non
Date de début des cours		

Patins N°	
Protège	
Veste N°	

Vous vous engagez pour la saison complète qui se clôture mi-Juin.

Les règlements de la licence, la location de patins et veste doivent être effectués lors de l'inscription.

Selon le forfait choisi, vous établirez pour le règlement des cours soit :

*Un chèque

* Trois chèques qui seront encaissés début octobre, début Décembre et début Avril.

* 10 chèques qui seront encaissés au plus tôt le 10 de chaque mois

Les chèques seront établis à l'ordre de SGA Danse

L'original ainsi qu'une copie des diverses cartes de réduction seront demandés.

Un supplément de 5% arrondi à l'euro supérieur sera demandé en cas de règlement par chèques vacances ou coupons sport pour compenser les frais demandés par ces organismes.

Les paiements en espèces ou par prélèvement automatique sont possibles.

Le forfait global de la saison est établi compte tenu des jours fériés et manifestations diverses (nous ne sommes pas tenus pour responsables des grèves éventuelles du personnel).

En cas d'absence du patineur, il n'y a pas de remboursement possible du forfait sauf sur présentation d'un certificat médical attestant l'incapacité à patiner de plus d'un mois dans un délai de 15 jours à compter du premier jour d'absence. Un délai de carence de 30 jours sera appliqué pour toutes durées supérieures à 31 jours.

DATE ET SIGNATURE (DES PARENTS POUR MINEURS) précédées de la mention « lu et approuvé »



SGA Danse sur glace

Siege social : Patinoire Jean-Régis 90 ch des fins 74000 ANNECY
1901, Affiliée à la fédération française des sports de glace sous le N° C020
Déclarée sous le N° W741001464 à la préfecture d'Anancy
N° Siret : 34338517500025

Fiche de réinscription 2021-2022

Le coût de l'inscription comprend :

1. la licence

Fédérale
ou **Compétition** (Les patineurs susceptibles de passer des médailles ou d'effectuer au moins une compétition dans l'année doivent avoir une licence compétition).

Avec l'adhésion au club,

		Saison	A partir du 01/01/2022
Coût de l'adhésion au club seule pour ceux ayant une licence dans un autre club		53 euros	
Coût de la licence et de l'adhésion au club	FEDERALE	95 euros	60 euros
	COMPETITION	120 €	

2. la location annuelle de patins, si besoin,

		Saison	A partir du 01/01/2022
Coût de la location	Location patins	Loisirs 60 euros	45 euros
		Compétitrices 100 euros	
	CAUTION OBLIGATOIRE POUR LA LOCATION	200 euros	200 euros

Les patins sont remis affutés en début de saison-les affutages nécessaires en cours de saison sont à la charge du patineur.

3. la location annuelle de veste, si besoin,

		Saison	A partir du 01/01/2022
Coût de la location	Location veste	Loisir 15 euros	10 euros
		Compétitrices 30 euros	
	CAUTION OBLIGATOIRE POUR LA LOCATION	Loisirs 50 euros Compétitrices 100 euros	

La location de patins et vestes :

Un chèque pour la location,

Un chèque de caution (non encaissé).

Le club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans les cas suivants :

- Patins ou veste non rendus en cours de saison suite à un arrêt ou à la fin du dernier cours.
- Patins ou vestes rendus en mauvais état (lacets, crochets....)
- Règlement des cours, inscription aux compétitions ou médailles non à jour.



SGA Danse sur glace

Siege social : Patinoire Jean-Régis 90 ch des fins 74000 ANNECY
1901, Affiliée à la fédération française des sports de glace sous le N° C020
Déclarée sous le N° W741001464 à la préfecture d'Anancy
N° Siret : 34338517500025

Fiche de réinscription 2021-2022

4. le forfait des cours (en fonction du nombre de cours hebdomadaire et du niveau du patineur).

Le montant des cours est un forfait annuel :

- o Le règlement ne comprend pas les diverses inscriptions aux compétitions et tests fédéraux.
- o Le règlement total se fait en début de saison
- o Sont inclus dans le tarif les vacances scolaires avec leurs heures supplémentaires.
- o Un supplément de 15% sera appliqué pour les patineurs non licenciés à SGA.

NIVEAUX	COURS	Saison	Tarif -25% 2e enfant
Débutants de L3 à L5	1 cours par semaine Samedi ou Dimanche	330,00 €	247.50 €
	2 cours par semaine Samedi et Dimanche	495,00 €	372.00 €
Débutants Jusqu'à L2	1 cours par semaine Samedi	330,00 €	247.50 €
Glisse Loisirs Ados et Adultes	1 cours par semaine Mardi	440.00 €	330.00 €
Perfectionnement	2 cours par semaine Mardi et Samedi ou Mardi et Dimanche	543,00 €	407.00 €
	3 cours par semaine Mardi, Samedi et Dimanche	650,00 €	488.00 €
Compétitrices D1 et D2	3 cours par semaine Mardi, Samedi et Dimanche	825,00 €	618.00 €

Pièces constitutives du dossier à rendre :

- o la fiche d'inscription dûment complétée,
- o le questionnaire santé fourni ou le certificat médical.
- o une photo d'identité agrafée ou collée sur la fiche d'inscription
- o un chèque correspondant au montant de la cotisation au club + licence,
- o le ou les chèques pour le forfait cours,
- o les chèques pour les patins et vestes, si besoin,
- o Les justificatifs pour les demandes de réduction.
- o le document d'assurance FFSG complété (assurance obligatoire et comprise dans la licence) ; si vous souhaitez ou ne souhaitez pas souscrire d'assurance supplémentaire, il faut l'indiquer sur ce document,
- o le document anti dopage complété et signé (pour les compétiteurs)

Au dos de chaque chèque, libellé à l'ordre de SGA Danse : le nom du patineur, ce à quoi correspond le chèque (licence-cours, patins, veste, caution, mois d'encaissement).

DATE ET SIGNATURE (DES PARENTS POUR MINEURS) précédées de la mention « lu et approuvé »



SGA Danse sur glace

Siege social : Patinoire Jean-Régis 90 ch des fins 74000 ANNECY
1901, Affiliée à la fédération française des sports de glace sous le N° C020
Déclarée sous le N° W741001464 à la préfecture d'Anancy
N° Siret : 34338517500025

Fiche de réinscription 2021-2022

Droit à l'image

Nous respectons le droit à l'image en vertu de l'article 9 du code civil. Nos images illustrant l'actualité de nos événements, le droit à l'information nous autorise la publication d'images de personnes impliquées dans ces événements.

Cependant, si vous figurez sur une de ces photos et que vous vous opposez à sa publication, merci de nous contacter au plus vite par mail à

danse.sur.glace.annecy@gmail.com

Nous retirerons immédiatement la photo en question.

De plus, tous les adhérents signent en début d'année une autorisation de diffusion d'image :

Droit de diffusion d'images

La section est susceptible de mettre à jour son site (www.annecy-patinage.com) ou de créer des outils de communication avec des photos ou des vidéos d'adhérents dans l'exercice de la pratique de leur sport ou toute autre activité pouvant illustrer la vie du club.

Je soussigné(e)

accepte que des photographies ou des vidéos soient utilisées sur le site de la section ou sur tous autres moyens de communication :

- Photographies ou vidéos de vous OUI NON
- Photographies ou vidéos de vos enfants OUI NON

Je prends acte qu'un droit de réserve et de rétractation m'est réservé, pour toute diffusion me concernant, directement ou en qualité de civilement responsable.

Date - signature - mention « lu et approuvé »



SGA Danse sur glace

Siege social : Patinoire Jean-Régis 90 ch des fins 74000 ANNECY
1901, Affiliée à la fédération française des sports de glace sous le N° C020
Déclarée sous le N° W741001464 à la préfecture d'Anancy
N° Siret : 34338517500025

Fiche de réinscription 2021-2022

Important
A garder

Horaires d'entraînement			Niveau
JOUR	Heure GLACE	Heure PPG	
MARDI	19h15 à 20h30	18h00 à 19h00	Glisse Loisirs ados et adultes Perfectionnement Compétitrices D1 et D2
MERCREDI	07H00 à 8h00		Compétitrices D1 et D2
SAMEDI	12h15 à 13h45	14H00 à 15H00	Compétitrices D1 et D2
	12h15 à 13h00	11h30 à 12h00	Perfectionnement Débutants jusqu'à L5
DIMANCHE	7H00 à 9h45	10h00 à 11h00	Compétitrices D1 et D2
	9h00 à 9h45	8h15 à 8h45	Perfectionnement Débutants de L3 à L5

-----RAPPEL DU CODE ETHIQUE DU LICENCIÉ-----

- 1- **Se conformer aux règles du sport**
- 2- **Respecter les adversaires**
- 3- **Proscrire toute forme de tricherie**
- 4- **Accepter les décisions des dirigeants et des officiels d'arbitrage**
- 5- **Respecter les choix de l'encadrement**
- 6- **Transmettre aux plus jeunes ses connaissances**
- 7- **Respecter les organisateurs, les publics et les équipements**
- 8- **Rester maître de soi en toute circonstance**
- 9- **Faciliter le travail des médias et des partenaires**
- 10- **Partager les valeurs de la glace avec la famille fédérale**

